CIRCULAIRE

Circulaire du Sous-Secrétaire général aux services généraux

<u>Destinataires</u>: Les fonctionnaires du Siège

Objet : COUPURE DE COURANT LES 14 ET 15 AVRIL 1992

- 1. La présente circulaire a pour objet d'informer les fonctionnaires que le courant sera coupé du samedi 14 avril 1992, à 19 heures, au dimanche 15, à 22 heures. Cette interruption de l'alimentation en électricité est nécessaire pour effectuer les travaux visant à éliminer les risques de court-circuit dans l'ensemble des bâtiments de l'ONU. Il n'y aura donc ni courant, ni éclairage, ni climatisation dans les locaux ci-après :
- a) <u>Bâtiment de la Bibliothèque</u>. Le courant, l'éclairage et la climatisation seront coupés dans tous les locaux;
- b) <u>Bâtiment des conférences</u>. Le courant sera coupé à l'extrémité sud des cuisines du quatrième étage et au restaurant du personnel. La salle du Conseil de sécurité ne sera pas climatisée.
 - c) <u>Bâtiment du Secrétariat</u>:
 - i) Le courant et l'éclairage seront coupés dans la partie sud du bâtiment, du premier sous-sol au seizième étage compris. En outre, la climatisation sera coupée d'un bout à l'autre de chacun de ces étages;
 - ii) Courant et éclairage seront coupés au Service médical et dans les locaux de la Chemical Bank.
- 2. En raison de ces circonstances, le bâtiment de la Bibliothèque sera fermé au public. Il est demandé aux fonctionnaires de s'assurer, avant de quitter leurs bureaux le vendredi 13 avril 1992, que tous les ordinateurs, machines de traitement de textes, mini-ordinateurs, photocopieurs et autres appareils électriques se trouvant dans les locaux visés des bâtiments de la Bibliothèque, des conférences et du Secrétariat sont débranchés. LE MATERIEL NON DEBRANCHE POURRAIT ETRE ENDOMMAGE.

- 3. Hors les exceptions indiquées au paragraphe 1 c) ci-dessus, le bâtiment du Secrétariat sera alimenté en électricité. Au cas où l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité se réuniraient, les travaux prévus seraient reportés à une date ultérieure.
- 4. Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser au Service des bâtiments, poste 3-5838.
